

# **Accidents du travail : patrons coupables !**

Tous les deux jours ouvrables, un travailleur meurt au travail en Belgique et plus de 80 travailleurs par jour en restent handicapés à vie ! Et bien sûr, ce sont les intérimaires qui sont les plus touchés.

Sur les 169 000 accidents du travail qui ont été déclarés en 2019 dans le secteur privé, plus de 22 000 n'ont pas été reconnus par les compagnies d'assurance. Ce nombre de refus est en hausse. Et d'après les chiffres de la FGTB, seul un accident du travail sur trois est déclaré.

La course aux profits des patrons est mortelle pour les travailleurs !